

**Informations Clés pour l'Investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LAZARD JAPON NEXT GEN**

**FCP**

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0013069820 - Lazard Japon Next Gen

**Objectif et politique d'investissement**

**Classification de l'OPC :** Actions internationales

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence TOPIX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis grâce à une gestion active fondée sur une sélection de titres et une allocation visant à obtenir une volatilité inférieure à l'indicateur de référence.

**Politique d'investissement :** La réalisation de cet objectif repose sur l'analyse et la sélection des entreprises ayant selon nous une capacité à créer de la richesse sur longue période et de façon régulière et pérenne. La sélection de valeurs, avec une approche fondamentale « bottom up », s'effectuera sur la base de critères intégrant la stratégie, la rentabilité, la génération de flux de trésorerie positifs, la croissance, la structure bilancielle et la valorisation.

Le fonds cherchera à identifier les catalyseurs du changement, par exemple :

- Acquisition transformante donnant à la société une envergure mondiale et un nouveau statut boursier.
- Restructuration et recentrage sur les meilleurs métiers
- Gestion plus dynamique du bilan : abandon d'un niveau de trésorerie excessif ; levier financier cohérent avec la cyclicité et les besoins de la croissance; absorption des filiales cotées ; cessions des participations croisées ; renforcement des retours aux actionnaires.
- Innovation produit : renforcement des parts de marché et/ ou protection des prix et/ ou entrée sur des marchés adjacents
- Passage à un modèle fondé sur des revenus récurrents.

La construction du portefeuille met l'accent sur le fait de minimiser la volatilité par rapport à l'indice de référence. Cet objectif ne constitue pas une garantie de faible volatilité et il n'existe pas de contrainte en la matière, le Fonds reste cependant exposé à la volatilité des marchés actions. En s'appuyant sur les outils internes d'analyse, le gérant introduit un filtre qualitatif et fondamental de sélection de valeurs, en fonction de leur contribution marginale à la volatilité.

Le portefeuille, composé de 30 à 50 titres, sera exposé en permanence à hauteur de 80% minimum de l'actif net en actions de tous secteurs listées au Japon. L'investissement en actions de petites capitalisations japonaises s'efforcera d'être limité à 20% maximum de l'actif net, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte. Le FCP supportera, sur l'intégralité de son actif net, un risque de change lié à la parité Euro/¥.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM européens ou d'OPC répondant aux 4 critères définis par l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Le FCP pourra également détenir dans la limite de 10 % maximum de son actif net des instruments du marché monétaire comme des certificats de dépôts ou des billets de trésorerie et/ou des titres de créances négociables français et japonais notés investment grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. Pour construire cette partie du portefeuille, le gérant procédera à sa propre analyse. Il pourra s'appuyer également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Dans la limite d'une fois l'actif, sans recherche de surexposition, le gérant peut utiliser des futures sur actions et indices actions, des futures de change, des options sur actions et indices actions, des swaps de change, et du change à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés, et de gré à gré pour couvrir et ou exposer le portefeuille au risque action, de change. Les instruments dérivés sur change seront utilisés en couverture uniquement.

**Information Benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

**Affectation des sommes distribuables :**

Affectation du résultat net : Capitalisation  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

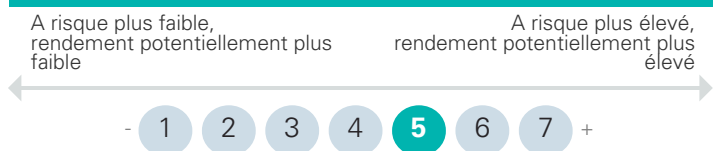
**Autres informations :** Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| J-1 ouvré   | Jour d'établissement de la VL (J)      | J+1 ouvré                            | J+2 ouvrés            |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

**Profil de risque et de rendement**



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition au marché actions japonaises explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

|                 |      |
|-----------------|------|
| Frais d'entrée  | 4,0% |
| Frais de sortie | 0%   |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

|                |        |
|----------------|--------|
| Frais courants | 1,78%* |
|----------------|--------|

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

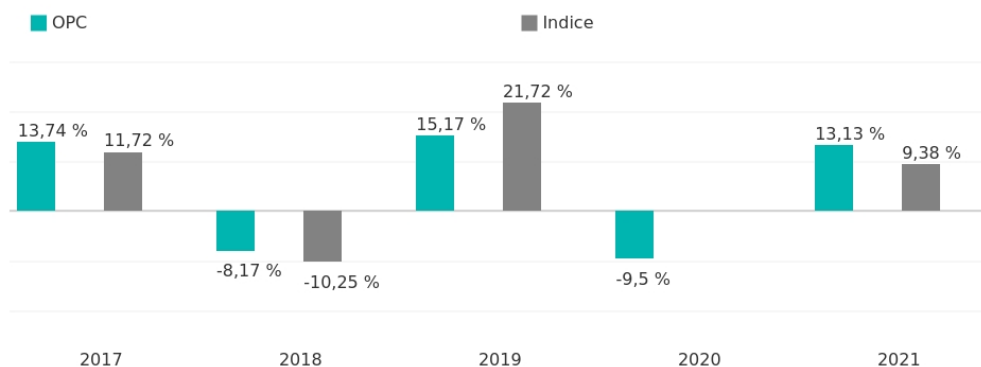
|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | Néant |
|---------------------------|-------|

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 29/01/2016

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

Topix  
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **09/09/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.